

Chargé(e) de mission de l'autorité de certification - INTERREG V A Grande Région

Poste : Chargé(e) de mission de l'autorité de certification du programme Interreg V A Grande Région

Description : Le programme de coopération transfrontalière Interreg V A Grande Région a été élaboré par onze autorités partenaires issues des quatre Etats membres qui sont concernés par la coopération grand-régionale. L'objectif du programme est l'intensification de la coopération transfrontalière entre les acteurs publics et privés situés de part et d'autre des frontières et l'atténuation de l'impact de ces frontières dans les domaines de l'emploi et de la mobilité, de l'environnement et du tourisme, de la coopération sociale et sanitaire, de la recherche et de l'innovation ainsi que de la compétitivité des entreprises. Le programme est cofinancé par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale européenne.

L'autorité de certification du programme est responsable du suivi et du contrôle des fonds FEDER ainsi que du versement de ces fonds aux bénéficiaires des projets de coopération. En outre, l'autorité de certification est également responsable de la gestion financière des fonds servant à financer l'assistance technique du programme.

Missions : Le chargé de mission intervient sur l'ensemble des missions règlementaires de l'autorité de certification et soutient le responsable de l'autorité dans l'exécution des tâches suivantes :

- établir et transmettre à la Commission les demandes de paiement en certifiant qu'elles procèdent de systèmes de comptabilité fiables, sont fondées sur des pièces justificatives susceptibles d'être vérifiées et ont été contrôlées par l'autorité de gestion ;
- assurer, aux fins de l'établissement et de la présentation des demandes de paiement, que l'autorité de certification a reçu des informations appropriées de la part de l'autorité de gestion sur les procédures suivies et les vérifications effectuées en rapport avec les dépenses et sur les résultats de l'ensemble des audits et contrôles effectués par l'autorité d'audit ou sous la responsabilité de celle-ci ;
- établir les comptes visés à l'article 59, paragraphe 5, point a), du règlement financier ;
- certifier l'intégralité, l'exactitude et la véracité des comptes et certifier que les dépenses comptabilisées sont conformes au droit applicable et ont été faites en rapport avec les opérations sélectionnées pour le financement conformément aux critères applicables au programme opérationnel et sont conformes au droit applicable ;
- tenir une comptabilité informatisée des dépenses déclarées à la Commission et de la contribution publique correspondante versée aux bénéficiaires ;
- s'assurer qu'il existe un système d'enregistrement et de stockage sous forme informatisée des pièces comptables pour chaque opération, qui intègre toutes les données nécessaires à l'établissement des demandes de paiement et des comptes ;

- tenir une comptabilité des montants à recouvrer et des montants retirés à la suite de l'annulation de tout ou partie de la contribution à une opération ;
- préparer les paiements aux bénéficiaires après avoir conduit les vérifications nécessaires ;
- conduire des contrôles de la qualité des procédures et du contrôle de premier niveau ;
- définir et mettre à jour les procédures de l'autorité de certification dans le système de gestion et contrôle du programme Interreg V A Grande Région ;
- assurer la saisie et le suivi de données comptables dans le système interne de l'autorité de certification ;
- travailler en coordination avec l'autorité de gestion, l'autorité d'audit, les contrôleurs de premier niveau et toute autre autorité impliquée.

Qualifications / critères de sélection :

- Diplôme universitaire en business administration, sciences économiques ou politiques, finances ou droit ;
- Bonnes connaissances des règles de gestion financière de l'Union européenne ;
- Expérience en matière de gestion, comptabilité publique, contrôle ou audit financier ;
- Très bonnes connaissances des langues luxembourgeoise, française et allemande ;
- Bonnes connaissances des outils informatiques courants (Word, Excel, Power Point, Outlook, etc.) et, éventuellement, d'outils comptables tels que SAP ;
- Capacités analytiques ;
- Aisance relationnelle ;
- Avoir le sens des responsabilités, de l'organisation et de la gestion ;
- Capacité de travailler aussi bien de façon autonome qu'en équipe ;
- Capacité à exécuter différentes tâches en parallèle et en respectant des délais.

Conditions d'emploi :

La personne recrutée sera employée par le GECT-Autorité de gestion Programme INTERREG V A Grande Région sous droit privé luxembourgeois.

Le poste est un poste à temps plein (40 heures par semaine) à durée indéterminée.

Le poste est à pourvoir dès que possible.

Modalités pratiques du dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature est composé d'une lettre de motivation qui décrit la motivation et les attentes ainsi que les qualifications et expériences du candidat en lien avec le poste à pourvoir. Un curriculum vitae est à annexer à la lettre de motivation qui présente la formation et les connaissances linguistiques du candidat ainsi que son expérience professionnelle. Le curriculum vitae est à établir sur base du modèle de l'Europass :

<https://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae>

Les candidatures sont à déposer en version électronique à l'adresse suivante :

chantal.lahure@mat.etat.lu

La date limite de dépôt des candidatures est le 30 septembre 2016 à 17 heures.

Procédure de sélection :

Les candidats les plus qualifiés seront invités à un entretien d'embauche qui aura lieu au Ministère du Développement durable et des Infrastructures (4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg). Les entretiens seront précédés d'un test écrit. Les entretiens d'embauche sont prévus vers mi-octobre.

Contact :

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à

Mme Christiane Fortuin

Email: christiane.fortuin@mat.etat.lu

Téléphone : 00352 2478 6915